

Règlement

- Art. 1** Le Championnat romand populaire de ski alpin et de snowboard est ouvert à tous les membres de Swiss Ski (FSS) et non-membres, ou de l'un de ses clubs, sous réserve de l'art.2.
- Art. 2**
- Tous les coureurs** licenciés (*suisses ou étrangers*), ainsi que ceux qui figurent dans la liste de points FSS, FIS et *des pays respectifs*, sont autorisés à participer au championnat populaire, dans une catégorie unique homme ou dame. Ils partent en dernier.
 - Le port du casque est obligatoire pour toutes les disciplines et toutes les catégories.**
 - Toute tricherie et non respect des règlements seront sanctionnés.
 - Les combinaisons de course sont autorisées pour toutes les disciplines.
 - pour les autres engins de glisse, prendre contact avec les organisateurs pour savoir si c'est possible ou non.

Art. 3 La finance d'inscription minimum est fixée comme suit :

| | | Membres FSS | Non membres FSS |
|---------------|-------------------|-------------|-----------------|
| Eliminatoires | Cat 1 | 10.-- | 10.-- |
| Eliminatoires | Cat 2-3-4-5-6-7 | 15.-- | 20.-- |
| Finale | Toutes catégories | gratuite | gratuite |
| Super - G | Cat 1 à 7 | 20.-- | 25.-- |
| Descente | Cat 2 à 7 | 20.-- | 25.-- |
| Snowboard | Cat 1 et 2 | 15.-- | 20.-- |

Art. 4 Les inscriptions se font dans les catégories définies chaque année par Ski Romand.

Art. 5 Les départs des catégories se font dans l'ordre suivant :

- ski alpin catégories 1-2-3- 4-5- 6-7 et licenciés (dames, puis hommes)
- snowboard catégories 1 et 2

L'ordre de départ peut être modifié par l'organisateur, en fonction des conditions météorologiques et de l'état de la piste.

Art. 6 Il est possible et même recommandé de participer à plusieurs éliminatoires.

Il faut participer à 3 éliminatoires minimum pour participer à la Coupe Romande Populaire.

Art. 7 La qualification pour la finale se fera lors des éliminatoires selon le calendrier Ski Romand 2009.

Les trois premiers de chaque catégorie seront qualifiés d'office et convoqués.

Lors de courses en deux manches, les deux manches sont qualificatives pour la finale.

Les convocations seront effectuées par Ski Romand.

Toutes ces qualifications sont personnelles et non transmissibles.

Art. 8 Pour tout différent, l'organisateur se référera au règlement des compétitions de la FIS et procèdera par analogie.

Catégories ski alpin pour 2009

- | | |
|------------------|--------------|
| 1) 1998-2001 | 5) 1975-1989 |
| 2) 1944 et moins | 6) 1990-1993 |
| 3) 1945-1959 | 7) 1994-1997 |
| 4) 1960-1974 | |

Les enfants de **moins de 12 ans**, ne sont pas autorisés à participer à la descente.

Catégories snowboard pour 2009

- catégorie dames
- catégorie hommes

Art. 9 La distribution des prix doit s'effectuer si possible, dans une fourchette de 1h. et 2h.1/2, après la fin de la course.